DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 27

Séance du 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 15

exercice: 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 15 DECEMBRE 2014 A 20 H 15

Extrait affiché le : 16 Décembre 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

9^{ème} séance 2014.

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACOUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet: Contrat d'assistance pour la fourniture de gaz et d'électricité.

Absents excusés ayant donné pourvoir :

Mme BOULANGER Annie Mme VINCENT Marie

M. FOUCAL Olivier à Mme DEMAIZIERE Chantal

N°136/2014

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Philippe SALÉRIO, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une 1 ère mise en concurrence pour la fourniture de gaz à nos 6 points de livraison les plus importants nous a permis de gagner 14 000 € HT sur l'année 2015, avec l'assistance du cabinet STUDEN.

Il propose donc la passation d'un contrat d'assistance avec le même cabinet STUDEN de COLMAR pour la future mise en concurrence (que celle-ci soit obligatoire ou non) des fournisseurs de gaz et d'électricité pour l'ensemble de nos autres bâtiments et points de livraison : les honoraires forfaitaires sont de 11 400 € HT.

Le Conseil Municipal en délibère et, à l'unanimité de ses membres

présents et représentés,

Décide d'autoriser le Maire à signer ce contrat d'assistance.

La dépense sera inscrite sur le budget 2015, article 6228, fonction

020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,